XYLOPHENE M2000

TRAITEMENT PREVENTIF ET CURATIF
Insecticide, fongicide et anti-termites
Bois intérieurs et extérieurs

Certification CTB-P+ N° 08-1262-08

DEFNITION

XYLOPHENE M2000 est un produit de traitement insecticide, fongicide et anti-termites, destiné au traitement préventif et curatif par aspersion ou badigeon et injection des bois intérieurs et extérieurs.
Ce produit est prêt à l'emploi et ne doit pas être dilué.

DESTINATION

Tous bois de construction intérieurs ou extérieurs (hors lisses basses ou parties en contact avec le sol).

PROPRIETES

Intérieur, extérieur.
Formule liquide.
Formule translucide.
Sa formule innovante comporte un diffuseur actif qui permet aux principes actifs de continuer à pénétrer à l'intérieur des pièces de bois même après évaporation complète de l'eau.
Compatible avec les produits d'impression et de finition, lasures HELIOTAN ou GORI, vernis ou peintures.

EFFICACITE

EFFICACITE
Ce produit est efficace contre les insectes de bois secs à larves xylophages (Capricorne, Lyctus, Vrillette), les Termites dans le bois ainsi que les champignons de pourriture fibreuse et cubique en préventif.
XYLOPHENE M2000 a passé avec succès les contrôles d'efficacité selon les normes suivantes :
Insecticide préventif :
EN 46 : efficacité préventive contre le Capricorne des maisons et autres insectes à larves xylophages.
Insecticide curatif :
EN 22 : efficacité curative contre le Capricorne des maisons.
EN 370 : efficacité curative contre la Vrillette.
Anti-termites :
EN 118 : efficacité contre les Termites dans le bois.
Fongicide préventif :
EN 113 : efficacité préventive contre les champignons de pourriture cubique et fibreuse.
Durabilité du produit appliqué :
Les contrôles d'efficacité insecticide et fongicide préventive ont été effectués après les épreuves de vieillissement accéléré :
EN 73 : épreuve d'évaporation.
EN 84 : épreuve de délavage.
Classe d'utilisation : **1-2-3a** (pour les bois de faible section ≤ 27 mm).
Traitement termites et champignons : il est conseillé de faire appel à un Applicateur Spécialisé pour le traitement du termite et des champignons.

CARACTERISTIQUES

XYLOPHENE M2000 est livré prêt à l'emploi et ne doit pas être dilué.
Aspect : Liquide, non gras.
Teinte : Incolore.
Densité à 20°C : 1.000 ± 0,02.
Viscosité : -
Fongicides : Propiconazole - IPBC - Tébuconazole.
Point d'éclair : > 100°C.
Insecticide : Cyperméthrine.
Solvant : Eau.

XYLOPHENE M2000

CARACTERISTIQUES SUITE

pH : 6.5 à 7.5.
Stockage : A l'abri des fortes chaleurs et du gel.
Maintenir le produit dans un local à une température d'au moins 10°C. L'émulsion gèle à partir de 0°C.
L'émulsion revient à son état initial après dégel sans aucune altération de ses qualités.
Si l'émulsion a été stockée un certain temps, il est fortement recommandé d'agiter avant l'emploi.
Conservation : 3 ans en emballage fermé d'origine à l'abri du gel et des fortes chaleurs.
Conditionnement : En bidons de 1L - 5L - 25Litres.

MISE EN OEUVRE

Les fonds doivent être sains, secs, non humides, non gelés, non givrés, dépoussiérés, compacts et préparés selon les règles de l'art et normes en vigueurs.
Les bois devront être décapés et/ou poncés pour être bruts et exempts de tout revêtement filmogène, cire, huile ou enduit pouvant empêcher la pénétration du produit de traitement dans le bois.
Les bois devront être sondés, bûchés et brossés pour les nettoyer des parties attaquées avant le traitement.
Tous les supports anciens doivent faire l'objet d'une reconnaissance préalable pour déterminer la nature des préparations.
La reconnaissance des fonds restant de la responsabilité de l'applicateur.
Pour réaliser un traitement efficace, XYLOPHENE M2000 doit être appliqué sur toutes les faces des bois concernés ainsi que sur les coupes et les extrémités. En conséquence, il est indispensable de procéder à toutes les déposes permettant d'atteindre les parties cachées contaminées.
Il est nécessaire de travailler dans les règles de l'art, selon les normes et DTU en vigueurs et de respecter les quantités de produit à déposer dans le bois et aux endroits contaminés.
Tous les matériaux non concernés par le traitement devront être protégés efficacement contre les coulures ou éclaboussures.
Se conformer aux prescriptions des fiches méthodes.
-Traitement curatif des charpentes vermoulues.
-Traitement curatif contre les champignons dans les constructions.
-Lutte contre les termites dans le bâtiment.
L'humidité des bois avant application ne doit pas être supérieure à 15%.
Une température entre 10°C et 25°C, une humidité relative de 50% et une bonne ventilation sont nécessaires pour un séchage optimal. Il faudra éviter l'effet de serre suite à un problème de condensation.
Les locaux devront être à température ambiante et bien ventilés efficacement pendant et après l'application du produit.

PROCEDES D'APPLICATION

Outils : Brosse, pinceau, pompe Airless ou Airmix à membrane, matériel d'injection.
Nettoyage des outils et du matériel (produit frais) : Eau savonneuse.
Pulvérisation : Sans dilution.
Bien homogénéiser le produit avant son utilisation.
1. Traitement préventif :
L'état de surface des bois doit être propre et exempt de toutes finitions.
2 à 3 couches par badigeonnage ou aspersion basse pression sans apport d'air de toutes les faces, extrémités, coupes, en insistant sur les parties encastrées et assemblages.
2. Traitement curatif :
Sondage et bûchage des parties attaquées.
- Remplacement des pièces n'offrant plus de résistance.
- L'état de surface des bois doit être propre et exempt de toutes finitions.
1)°Injection en profondeur des chevrons et des éléments de forte section (poutres maîtresses, etc...). (20 ml de produit prêt à l'emploi par puits).
2)°Badigeonnage ou aspersion basse pression sans apport d'air de toutes les faces, extrémités, coupes, en insistant sur les parties encastrées et assemblages. (Aspersion basse pression : 3 couches ou 3 m^2/Litre).
Dans tous les cas, les bois en contact avec la maçonnerie, les bois encastrés et les bois infestés par les termites doivent toujours être injectés conformément aux règles de l'art en vigueurs.

RENDEMENT

Variable selon : L'imprégnabilité du bois - L'état de surface - Les sections - Le procédé d'application.
Traitement préventif : 1 Litre = 5m² (150 - 180g/m² environ).
Traitement curatif : 1 Litre = 3m² (300g/m² environ). Injection : 20 ml de produit prêt à l'emploi par puits.

XYLOPHENE M2000

SECHAGE

Variable selon : Les conditions de température - L'essence du bois - La quantité de produit appliquée - L'hygrométrie.
Séchage en surface : 48 heures environ en atmosphère ventilée.
Séchage à cœur, en cas d'injection : 3 à 4 semaines environ.
Ce délai peut varier suivant les conditions d'ambiance (température et hygrométrie) ou la nature des finitions.
Il est donné à titre d'indication.

INCIDENCE DU TRAITEMENT SUR LES BOIS

Coloration : Le produit peut rehausser la teinte du bois. Un essai au préalable est toujours recommandé.
Odeur : Au séchage, une odeur peut se dégager. Si une application intérieure est effectuée, pour limiter ce phénomène bien ventiler la pièce pendant et après l'application en créant un courant d'air jusqu'à la disparition totale de l'odeur.
Il est conseillé dans ce sens, d'effectuer ce type de traitement pendant la saison estivale pour une aération optimale des locaux.
Matériaux en contact des bois : Les matériaux en contact des bois devront être protégés.
Collage : Ce produit peut attaquer les joints de colle ayant fait prise et ne peut être utilisé pour le traitement des meubles en bois de placage ou de marqueterie.
Remontées de tanin : Le produit peut provoquer des remontées de tanin sur certaines essences de bois. Il est donc conseillé d'effectuer un essai au préalable.
Finition : Une finition est obligatoire après l'application du produit. Toutes les finitions sont compatibles.

CONSEILS PPG

Aucun traitement insecticide n'est efficace sur un bois déjà contaminé par des insectes de bois frais.
Tout revêtement présent à la surface des bois doit être éliminé avant application du XYLOPHENE M2000.
Humidité des bois : inférieure à 20%.
Ne pas traiter des bois gelés, givrés ou mouillés.
Température d'application : supérieure à 5°C.
Traiter tous les bois en contact avec d'autres bois, assemblages, et parties encastrées dans les maçonneries.
Essuyer les coulures et flaques après application du produit.
Retraiter les bois en cas de coupe, recoupe, ponçage, humidité (traiter la source).
Mélange : Ne pas réaliser de mélange sans notre assistance technique : consulter le Service Conseils.
Bois rabotés : Tout rabotage ultérieur au traitement nécessite un nouveau traitement, car il élimine le traitement antérieur.
En cas de démiction, brasser le produit.
Pour tous renseignements techniques, contacter notre service conseils techniques (01.56.84.03.95).

PRECAUTIONS D'EMPLOI ET DE SECURITE

Ininflammable.
Se conformer aux recommandations spécifiées dans la note éditée par l'Institut National de Recherche et de Sécurité intitulée : « Produits de Traitement du Bois ». (I.N.R.S. : 30, rue Olivier-Noyer 75680 PARIS CEDEX 14).
Conserver hors de portée des enfants.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux.
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
Il est important de respecter les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité :
Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Aérer largement les locaux pendant et après l'application du produit.
Portez vêtements et appareils de protection appropriés pour se protéger la peau, les mains, les yeux, le visage et les voies respiratoires. Se laver les mains après manipulation.
En cas de pulvérisation ou aspersion se protéger les voies respiratoires à l'aide d'un masque à cartouche filtrante contre les vapeurs de solvants organiques de type A1 ou A2.
Utilisez les biocides avec précaution.
Avant tout utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.
Eliminer les produits non utilisés et/ou l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit.
Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
Toutes les espèces de chauves-souris et de martinets étant protégées, veillez à ce qu'ils ne soient pas exposés à ce produit.
Consulter la fiche de données de sécurité du produit et les mentions figurant sur l'étiquette de l'emballage sur : **www.quickfds.com**

XYLOPHENE M2000

Cette notice a pour objet l'information de notre clientèle sur les propriétés et caractéristiques de ce produit. Les renseignements qu'elle comporte sont fondés sur nos essais réalisés dans les conditions d'utilisation conformes aux normes conventionnelles en vigueur. Nos recommandations d'emploi n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique, adaptée à la nature et à l'état des fonds du chantier à réaliser, ni engager la responsabilité de la Société PPG. Notre clientèle voudra bien s'assurer, avant toute mise en œuvre, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente qui prendrait en compte des données techniques nouvelles.
Edition MARS 2014 : Annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit.

PPG
10 Rue Henri Sainte Claire Deville Les Colonnades - 92500 Rueil-Malmaison
Tél : 01 56 84 03 00 - Télécopie : 01 56 84 03 83 - www.dyrup.fr

PPG Industries